

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 27 décembre 2018 portant changement d'appellation de la brigade territoriale de Moncoutant et modification des circonscriptions des brigades territoriales d'Airvault, de Cerizay, de Moncoutant-sur-Sèvre et de Thouars (Deux-Sèvres)**

NOR : INTJ1834329A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Moncoutant prend l'appellation de brigade territoriale de Moncoutant-sur-Sèvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales d'Airvault, de Cerizay, de Moncoutant-sur-Sèvre et de Thouars sont modifiées à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales d'Airvault, de Cerizay, de Moncoutant-sur-Sèvre et de Thouars exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Moncoutant</b>	L'Absie <b>Le Breuil-Bernard</b> Chanteloup <b>La Chapelle-Saint-Étienne</b> La Chapelle-Saint-Laurent Clessé Largeasse <b>Moncoutant</b> <b>Moutiers-sous-Chantemerle</b> <b>Pugny</b> Saint-Paul-en-Gâtine Trayes	<b>(Ancienne appellation)</b>
<b>Moncoutant-sur-Sèvre</b>	<b>(Nouvelle appellation)</b>	L'Absie Chanteloup La Chapelle-Saint-Laurent Clessé Largeasse <b>Moncoutant-sur-Sèvre</b> Saint-Paul-en-Gâtine Trayes
<b>Cerizay</b>	Bretignolles Cerizay Cirières Combrand Courlay La Forêt-sur-Sèvre Le Pin Montravers Saint-André-sur-Sèvre <b>Saint-Jouin-de-Milly</b>	Bretignolles Cerizay Cirières Combrand Courlay La Forêt-sur-Sèvre Le Pin Montravers Saint-André-sur-Sèvre
<b>Thouars</b>	<b>Argenton-l'Église</b> <b>Bouillé-Loretz</b> <b>Brie</b> Brion-près-Thouet Louzy <b>Mauzé-Thouarsais</b> <b>Missé</b> Oiron Pas-de-Jeu Saint-Cyr-la-Lande Saint-Jacques-de-Thouars Saint-Jean-de-Thouars Saint-Léger-de-Montbrun Saint-Martin-de-Mâcon Saint-Martin-de-Sanzay <b>Sainte-Radegonde</b> Sainte-Verge <b>Taizé-Maulais</b> <b>Thouars</b> Tourtenay Val en Vignes	Brion-près-Thouet <b>Loretz-d'Argenton</b> Louzy Pas-de-Jeu <b>Plaine-et-Vallées</b> Saint-Cyr-la-Lande Saint-Jacques-de-Thouars Saint-Jean-de-Thouars Saint-Léger-de-Montbrun Saint-Martin-de-Mâcon Saint-Martin-de-Sanzay Sainte-Verge <b>Thouars</b> Tourtenay Val en Vignes
<b>Airvault</b>	<b>Airvault</b> Assais-les-Jumeaux Availlles-Thouarsais Boussais Irais Le Chillou Louin Maisontiers Marnes Saint-Généroux <b>Saint-Jouin-de-Marnes</b> Saint-Loup-Lamairé <b>Tessonnière</b>	<b>Airvault</b> Assais-les-Jumeaux Availlles-Thouarsais Boussais Irais Le Chillou Louin Maisontiers Marnes Saint-Généroux Saint-Loup-Lamairé